



CLUB BADMINTON FIGEACOIS

TOURNOI DU PRINTEMPS 2014

Le CLUB DE BADMINTON DE FIGEAC est heureux de vous inviter à son 4ème tournoi
FFBA le **15/16 MARS 2014**

N° Demande en cours

- LIEU** : Gymnase du COSEC à Figeac – 5 terrains
- HORAIRES** : Ouverture du Gymnase le Samedi 16 à 8H30
Début des matchs à 9H00 (suivant nombre de participants accueil à 8h00,
début des matchs 8h30).
Convocation des joueurs 45 minutes avant leurs matchs. Elles seront
envoyées au responsable du club au moins 3 jours avant.
- TABLEAUX** : Ouvert aux joueurs C – D – NC
Double Hommes – Double Dames – Double Mixte – Simple Homme –
Simple Dame
2 tableaux maxi par joueur.
Matchs en poule en simple et en double.
- INSCRIPTIONS** : 1 tableau = 12,00 Euros / 2 tableaux = 17,00 Euros
Une buvette fonctionnera les 2 jours.

Nombre d'inscrits limiter à 110 Joueurs

Les joueurs seront retenus dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Date limite des inscriptions : **27/02/2014**

Constitution des tableaux : **02/03/2014**

HEBERGEMENT : Hôtel CHAMPOLLION Tel : 05 65 34 04 37 (partenaire du club)

CONTACT : REYNES Corinne 34 Rue Bories 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
Tel : 05 65 45 61 66 - 06 14 70 88 98 – reynescorinne@aol.com



CLUB BADMINTON FIGEACOIS

TOURNOI DU PRINTEMPS 2014

REGLEMENT INTERIEUR DU 4^{ème} TOURNOI FFBA DU CLUB BADMINTON FIGEACOIS DU SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 MARS 2014

Art 1 : Le tournoi est autorisé par la Ligue Midi- Pyrénées sous le N° Demande en cours

Art 2 : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement ainsi que les règles fédérales en vigueur le jour de la compétition.

Art 3 : Le nombre de joueur est limité à 110 joueurs. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

Art 4 : Le juge-arbitre de la compétition est LAURENT FERRAGUTI

Art 5 : Tout participant doit être licencié à la FFBA et doit être en mesure de présenter sa licence 2013-2014 le jour du tournoi.

Art 6 : Tous les tableaux se dérouleront en poule de trois ou plus si nécessaire, puis élimination directe pour les sorties de poules. En fonction du nombre d'inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler une catégorie ou de regrouper 2 catégories.

Art 7 : La compétition se déroulera le Samedi 15 Mars à partir de 8H30 jusqu'au Dimanche 16 Mars 2013 18H00 environ.

Art 8 : Le tournoi est ouvert aux joueurs C – D – NC, tableau de simple, mixte, double. 2 tableaux maxi par joueurs. Le droit d'inscription est de 12,00 € pour un tableau, 17,00 € pour 2 tableaux. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et seront définitives à réception du règlement par chèque à l'ordre de « CBF ».

Art 9 : La clôture des inscriptions est fixée au **Judi 27 Février**, la constitution des tableaux est fixée au Dimanche 2 Mars. Aucun droit d'inscription ne sera remboursé au-delà du 3 Mars. (voir tableau d'inscription ci-dessus).

Art 10 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, le volant officiel est le plastique MAVIS 2000 pour les NC, et le plume CARTLON GT3 pour les joueurs classés.

Art 11 : Les matchs de poules et sorties de poule seront en auto arbitrage. Si le nombre de participant est important, les matchs de poule seront arbitrés par le vainqueur du match précédent, et les matchs de sortie de poule par le perdant du match précédent.

Art 12 : Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne le sont qu'à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra préalablement le signaler au juge-arbitre.

Art 13 : A l'appel d'un match, le temps d'échauffement est fixé à 3 minutes (test des volants inclus). Tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son match pourra être disqualifié par le juge-arbitre. Le temps de repos minimal entre deux matchs est fixé à 20 minutes.

Art 14 : Une tenue vestimentaire correcte est exigée conformément au règlement fédéral.

Art 15 : Un volant touchant le plafond ou tout autre obstacle sera considéré faute au cours de l'échange et sera remis 2 fois au service. (Maxi 3 services).

Art 16 : Seul un responsable du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

Art 17 : Le juge-arbitre est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour garantir le bon déroulement du tournoi et en particulier de modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits. Ses décisions sont sans appel.

Art 18 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vols ou incidents.

Art 19 : Tout participant devra prévenir le club organisateur de sa non participation et devra transmettre à la ligue, dans les délais réglementaires, les justificatifs nécessaires ou les remettre au juge arbitre le jour de la compétition.

Art 20 : Le présent règlement sera affiché dans la salle lors de la compétition.

LE COMITE D'ORGANISATION DU TOURNOI REMERCIE PAR AVANCE LES PARTICIPANTS QUI, EN RESPECTANT CE REGLEMENT SCRUPULEUSEMENT, APPORTENT LEUR CONTRIBUTION A LA REUSSITE ET AU BON DEROULEMENT DE CE TOURNOI POUR LA SATISFACTION DE TOUS.